



PROGRAMME DE FORMATION

Objectifs global de la formation :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention. Le SST est un salarié de l'entreprise, son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise et d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.

Objectifs détaillés

Etre capable de mettre en sécurité les acteurs de la situation d'accident en réalisant une protection adaptée.

- Etre capable d'examiner la personne victime d'un accident et de déterminer le résultat à atteindre.
- Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention de SST.
- Etre capable d'alerter ou faire alerter en communiquant les informations nécessaires
- Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention au profit de la Santé et Sécurité au Travail.
- Etre capable d'effectuer les gestes de secours correspondant au résultat à atteindre.
- Etre capable d'informer les personnes ad hoc de situations dangereuses repérées

Catégorie et but :

- La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation
- Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Public concerné : Salariés et particuliers Sauveteur Secouriste du Travail

Prérequis et niveau exigé :

- Prérequis : Etre en possession d'un certificat d'acteur SST délivré par une entité habilitée
- Niveau exigé : tout niveau

Modalités et délais d'accès :

- examen des pièces administratives du stagiaire

L'inscription est effective après validation du questionnaire d'analyse des attentes et de pré positionnement, à réception du contrat signé L'accès à nos formations peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

Les délais d'accès à l'action de formation sont fixés entre 15 jours et 2 mois

Effectif par session : 4 mini > 10 maxi

Durée : 1 jour(s) soit 7 heures

Tarifs :

- Prix individuel : 130 €
- Prix groupe : 1000 €

Modalités de déroulement de l'action de formation :

- En présentiel au sein de notre centre ou bien en entreprise. Si besoin, nous contacter.
- Formation en intra ou en inter
- Pas de travail d'inter session

Méthodes utilisée :

- ✓ Recueil des attentes préformation
- ✓ Pédagogie ludique et applicative 80% pratique
20% théorique
- ✓ Expérimentations pratiques
- ✓ Jeux de rôles
- ✓ Applications concrètes

Moyens mobilisés :

- Plan d'intervention SST
- Plan d'Action Prévention
- 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- Mannequins Q CPR (Qualité réanimation cardio-pulmonaire) adulte, enfant, nourrisson
- Maquillage et divers matériel pour la réalisation des simulations
- Présentation POWER POINT
- Vidéos
- Divers matériels pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables
- Matériels pour compression manuelle
- Pansements compressifs et garrot improvisés
- Coupe de tête



PROGRAMME DE FORMATION

- **Support(s) pédagogique(s) :** Aide mémoire INRS remis aux stagiaires, autocollant SST INRS

- **Prise en compte du handicap :**

Les besoins spécifiques en matière d'accessibilité ou de santé nécessitant une attention particulière lors de la formation sont demandés dans le questionnaire d'inscription joint au programme de formation

- **Éléments matériel de la formation :**

- **Supports techniques :**

- ✓ Les parties pratiques et théoriques seront réalisées dans les locaux de l'entreprise cliente ou dans nos locaux avec accès wifi
- ✓ Salle de formation : Rétroprojecteur, écrans
- ✓ Espace de restauration
- ✓ Café, encas
- ✓ Toilette PMR

- **Équipements divers mis à disposition :**

Tableau blanc
Accès wifi
bloc note, stylos

- **Documentations :**

- ✓ Document de référence du dispositif SST
- ✓ Guide des données techniques et conduites à tenir
- ✓ Le formateur s'appuiera éventuellement sur des vidéos diffusées sur un écran ou un rétroprojecteur

- **Suivi et évaluation :**

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Evaluation des acquis en fin de session
- Passage d'épreuves certificatives sanctionné par la délivrance du certificat SST

- **Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences) :**

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST

- Questions orales ou écrites (QCM...)
- Mise en situation
- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation.

- **Compétence du formateur :**

Formateur titulaire du certificat Formateur SST valide et à jour de son MAC

- **Quelques informations chiffrées :** au 30/04/2024

- Cette formation a déjà été suivie par **12 stagiaires**.
- L'évaluation de leur satisfaction se monte à **95 %**.
- Taux de retour de l'enquête : **60 %**
- Le taux de réussite (objectifs atteints) est de **100 %**.
- Le taux de participation est de **100 %**.



PROGRAMME DE FORMATION

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention. Le SST est un salarié de l'entreprise, son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise et d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.

PROGRAMME DE FORMATION

Maintien et Actualisation des connaissances

Sauveteur Secouriste du Travail

Références juridiques

- *Code du travail, art R.4224-15 et R.4224-16*
- *Code de la sécurité sociale art L.441-4 et D.441-1*
- *Circulaire 289 CNSS du 1^{er} juin 1962*
- *Circulaire PAT n°981/85 du 17 décembre 1985*

Préambule

- ✓ Présentation du formateur
- ✓ Présentation des stagiaires
- ✓ Présentation de la formation
- ✓ Retour d'expérience
- ✓ Développement des attentes de la formation

DOMAINE DE COMPETENCES 1

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Un maintien des acquis et des connaissances (MAC) devra être effectué dans les 24 mois suivant la formation pour que la certification reste valide